

PRPGD - SYNTHESE DU PLAN D'ACTIONS (1/3)

Attention: ce document est une synthèse et n'est pas prescriptif. Se référer aux articles correspondant du PRPGD pour connaître les actions et préconisations exactes du Plan



Prévention: stabiliser la production des déchets ménagers et assimilés, des déchets d'activité des entreprises (dont BTP) et des déchets dangereux

Rappel des objectifs	3,8Mt de DMA en 2031 soit -50kg/hab/an par rapport à 2015 (tendanciel 4,2Mt) 3,1Mt de DAE en 2031 (tendanciel 3,7Mt) 17,9Mt de déchets inertes en 2031 (tendanciel 19,7Mt) et 2,1Mt de DND du BTP 1Mt de DD en 2031, -10% de déchets dangereux diffus et +13% de VHU par rapport à 2031						
	Objet	Déchets concernés	Acteurs concernés	Type d'actions	Potentiel de réduction (2031)	Lien Paquet EC/FREC/LTECV*	Chapitre du Plan
Déchets non dangereux non inertes	Développer le compostage de proximité des biodéchets	Biodéchets	EPCI, entreprises	Formation des usagers Guides composteurs Promotion du compostage sur les établissements avec restauration collective	-8,3kg/hab/an (DMA)	Obligation tri en amont des biodéchets en 2024 TVA réduite 5,5% sur opérations de prévention/collecte sélective/tri/compostage	VII/2.2.3
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Biodéchets	EPCI, entreprises	Sensibilisation en lien PLPDMA Former les professionnels de la restauration commerciale et collective Impliquer l'industrie agroalimentaire	-16kg/hab/an (DMA) -2kg/hab (DAE)	Diviser par 2 le gaspillage alimentaire en 2025 TVA réduite 5,5% sur opérations de prévention/collecte sélective/tri/compostage Obligation diagnostig gaspillage alimentaire, obligation dons aux associations caritatives (restauration collective)	VII/2.2.1
	Prévention des déchets verts	Biodéchets	EPCI, entreprises	Développer le broyage décentralisé Sensibiliser aux pratiques alternatives (mulching) Espèces végétales moins productrices de déchets	-15kg/hab/an sur les DMA mais -7,5kg sur les DNDNI (détournement de 7,5kg vers les DAE)	TVA réduite 5,5% sur opérations de prévention/collecte sélective/tri/compostage	VII/2.2.2
	Eco-exemplarité des collectivités	Tous	Collectivités, Etat	Achat responsable Chantiers de travaux Restauration scolaire Prévention des déchets de la collectivité			IV/1.1.2
	Développement du réemploi et de la réparation	Tous	EPCI, entreprises, REP (D3E, TLC, mobilier)	Projets communs EPCI (déchèteries)/ESS /REP Développement des entreprises de la réparation	-1kg/hab/an de déchets mobiliers -1kg/hab/an sur les déchets textiles	Obiligation d'affichage de la réparabilité des produits	IV/1.1.3
	Prévention et amélioration de la collecte des déchets dangereux diffus (aujourd'hui présents dans les DMA/DAE)	DD	EPCI, entreprises, REP (D3E, DASRI, piles, DDS)	Information: sensibilisation ménages Suivi du déploiement des PAV (REP) Généraliser l'accueil des DDD en déchèteries publiques/pro	-1kg/hab/an de DDD dans les OMR	Elargissement REP DDS aux déchets assimilés	IV/1.1.5 IV/2.2
	Poursuite du "Stop pub"	Papiers	EPCI	Lancer ou relancer la diffusion des autocollants	-1kg/hab/an (DMA)		IV/1.1.6
	Eco-tourisme	DNDNI	ECPI, acteurs du tourisme	Information des professionnels du secteur Information des vacanciers Identifier des opérations pilotes	Le surplus de déchets produits par l'activité touristique peut être estimée à 66kt/an, soit 7% de l'effort de prévention DMA+DAE prévu par le Plan		IV/1.1.7
	Promotion de l'eau du robinet	Emballages	EPCI	Sensibilisation, marketing sur l'eau du réseau			IV/1.1.8
	Encouragement aux démarches de type SME	DAE, DD	Entreprises, consulaires, fédérations, centres techniques	Diagnostics déchets Démarches d'éco-conception, de technologies propres (prévention DD) Promotion plateforme ITPSS	Non chiffré mais levier important pour la réduction des DAE		IV/1.1.9
	Autres actions: achats en vrac, plastiques jetables,...	Emballages	EPCI, Entreprises de la distribution	Sensibilisation ménages		2020: interdiction plastiques à usage unique Taxe 10% sur produits non recyclables	
	Améliorer la connaissance du gisement de DAE	DAE	Entreprises, consulaires, fédérations	Développement de l'observatoire SINDRA			IV/1.1.11
DD	Eco-conception	DD	Entreprises, consulaires, fédérations, centres techniques	Formation des entreprises			IV/2.1
	Technologies propres et sobres	DD	Entreprises, consulaires, fédérations, centres techniques	Communication plateforme ITPSS			IV/2.3
	Prévention des DASRI	DASRI	Acteurs du secteur médical	Echanges sur les bonnes pratiques (réseau) Encourager des diagnostics déchets Former le personnel			IV/2.4
Déchets de chantier	Eco-conception des ouvrages BTP	Déchets de chantier	Maitrise d'ouvrage, entreprises, fédérations, centres techniques	Projets innovants d'éco-conception Sesnibilisation des entreprises	Non chiffré mais levier important pour la réduction des DAE		IV/3.2.1
	Exemplarité de la maitrise d'ouvrage publique	Déchets de chantier	Maitrise d'ouvrage publique: collectivités, Etat	Former la maitrise d'ouvrage à l'intégration des prescriptions de prévention et de gestion des déchets Diffuser les outils nécessaires pour lever les freins à l'utilisation de matériaux issus du réemploi	Non chiffré mais levier important pour la réduction des DAE	Exemplarité des pouvoirs publics	IV/3.2.2
	Développement du réemploi	Déchets de chantier	Collectivités, Etat, entreprises	Diagnostics ressource pour identifier les matériaux présents sur les chantiers Promotion des recycleries de matériaux issus de chantiers Plateformes numériques de mise en relation offre-demande Démarches territoriales de réemploi liées à des grands projets d'aménagement Projets innovants de réemploi	Non chiffré mais levier important pour la réduction des DAE		IV/3.2.3
	Allongement de la durée de vie	Déchets de chantier	Maitrise d'ouvrage, entreprises	Réduire l'obsolescence des ouvrages par une conception permettant leur flexibilité	Non chiffré mais levier important pour la réduction des DAE		IV/3.2.4

PRPGD - SYNTHESE DU PLAN D' ACTIONS (2/3)

Attention: ce document est une synthèse et n'est pas prescriptif. Se référer aux articles correspondant du PRPGD pour connaître les actions et préconisations exactes du Plan



Valorisation matière: accroître significativement le taux de valorisation matière

Rappel des objectifs	DNDNI: 65% de valorisation matière en 2025 puis 70% en 2031 (DNDNI: DMA, DAE dont DNDNI du BTP)						
	Déchets inertes: maintien du taux de valorisation (78%) mais augmentation de la part du recyclage de 32% en 2016 à 42% en 2031						
	Nature	Déchets concernés	Acteurs concernés	Type d'actions	Potentiel de valorisation (2031)	Lien Paquet EC/FREC/LTECV	Chapitre du Plan
Déchets non dangereux non inertes	Développer la collecte sélective des biodéchets et leur valorisation	Biodéchets	EPCI, entreprises	Approches territoriales pour: - définir le potentiel de développement des collectes de biodéchets - définir les modalités d'accompagnement des usagers - définir le potentiel de développement les capacités de traitement des biodéchets, en concertation avec les acteurs agricoles	+10kg/hab/an (ménages) +8kg/hab/an (gros producteurs) +1kg/hab/an (restauration collective) +2kg/hab/an (grandes surfaces)	2024: obligation tri en amont des biodéchets TVA réduite 5,5% sur opérations de prévention/collecte sélective/tri/compostage Renforcement des normes pour les fertilisants organiques issus des biodéchets, sortie du statut de déchets pour les fertilisants organiques issus de la collecte sélective. Simplification ICPE méthanisation/compostage	VII/2.3
	Développer la valorisation des emballages en verre	Emballages verre (ménages, restauration)	EPCI, acteurs du tourisme, REP	Densification des points d'AV Sensibilisation habitants/touristes Collecte sélective lors des manifestations	+5kg/hab/an: passer de 30kg/hab/an en 2015 à 35kg en 2031 (au moins 32kg/hab/an pour toutes les EPCI)	TVA réduite 5,5% sur opérations de prévention/collecte sélective/tri/compostage Développement consigne	V/1.2.1
	Extension des consignes de tri des emballages ménagers en plastique (et harmonisation des couleurs et signalétique pour la collecte sélective)	Emballages	EPCI, REP (emballages), acteurs du tourisme	Densification des points d'AV Sensibilisation habitants/touristes Collecte sélective lors des manifestations Adaptation des centres de tri: les études territoriales en cours montrent que les projets présenteront des capacités de tri adaptées aux besoins des territoires	+4kg/hab/an (et maintenir le taux de refus à 6kg/hab/an)	2022: obligation extension des consignes de tri 2022: obligation harmonisation collectes sélectives Le logo "Triman" devient obligatoire TVA réduite 5,5% sur opérations de prévention/collecte sélective/tri/compostage Projet d'élargissement REP emballages aux déchets d'activité Développement de la consigne	V/1.2.2 XI/2
	Développer la valorisation des textiles, linges, chaussures (TLC)	TLC	EPCI, ESS, associations, REP (TLC)	Densification des points d'AV Sensibilisation	+2,7kg/hab/an soit +24kt	TVA réduite 5,5% sur opérations de prévention/collecte sélective/tri/compostage	V/1.2.3 XIII/2
	Développer la valorisation du plâtre	Plâtre	EPCI, entreprises	Equiper les déchèteries publiques et pro de bennes plâtre Reprise par les distributeurs Sensibilisation des entreprises au tri	+3kg/hab/an soit +26kt	TVA réduite 5,5% sur opérations de prévention/collecte sélective/tri/compostage	V/1.2.4
	Développer la valorisation du mobilier	Mobilier	EPCI, entreprises, REP	Conventionnement EPCI/REP pour les déchèteries	+5kg/hab/an soit +45kt	TVA réduite 5,5% sur opérations de prévention/collecte sélective/tri/compostage	V/1.2.5
	Développer la valorisation des papiers de bureau	Papiers	Collectivités, Etat, entreprises, REP	Sensibilisation pour augmenter l'apport en déchèterie, PAV ou collecte sélective Sensibilisation entreprises /décret 5 flux	+4kg/hab/an soit +35kt (dont la moitié dans le secteur public)	TVA réduite 5,5% sur opérations de prévention/collecte sélective/tri/compostage	V/1.2.6
	Développer la valorisation des DND issus des D3E	D3E	EPCI, entreprises, REP	Sensibilisation pour augmenter l'apport en déchèterie, PAV ou reprise 1 pour 1 Sensibilisation entreprises	+2kg/hab/an (issu pour moitié des OMR et pour moitié des encombrants), soit +17kt		V/1.2.7
	Développer la valorisation des matières orphelines	Déchets du bâtiment: verre plat, huisseries, isolants (polystyrène, laine de verre/de roche) Jouets Polystyrène (emballage) Equipements de protection individuels Verre plat des VHU	EPCI, entreprises	Déchets du bâtiment: augmenter l'apport et le tri en déchèteries pro ou en reprise négoce, prescriptions maîtrise d'ouvrage	Verre plat bâtiment +2kg/hab/an soit +19,5kt Huisseries +0,7kg/hab/an soit 6,5kt Isolant polystyrène +0,1kg/hab/an soit +1kt Verre plat VHU +3kt	Projet de nouvelle REP (jouets/articles de sport/jardin/bricolage)	V/1.2.8
	Développer la valorisation des déchets municipaux	Déchets municipaux (déchets verts, déchets forains, poubelles publiques)	EPCI, communes	Tri des déchets forains Poubelles publiques sélectives	+4kg/hab/an soit +31kt		V/1.2.10
	Diminuer la part des produits non recyclables mis sur le marché, améliorer le recyclage	Tous	Entreprises	Animation mise en œuvre du décret 5 flux Adaptation centres de tri Démarches d'éco-conception dans les entreprises	+68kg/hab/an soit +595kt	2019: taxe de 10% sur les plastiques non recyclés TVA réduite 5,5% sur opérations de prévention/collecte sélective/tri/compostage Obligation de tri des DAE avant stockage	V/1.2.9
	Développer la valorisation des mâchefers	Mâchefers	EPCI, entreprises	Former la maîtrise d'ouvrage à l'intégration des prescriptions pour intégrer les mâchefers			V/1.2.11
	Développer la valorisation du bois B	Bois B	entreprises, centres techniques	Projets de valorisation innovants: fibres pour papier/carton, isolants, dépolymérisation...			V/1.2.12
DD	Développer la valorisation des VHU	VHU	EPCI, centres VHU, professionnels automobiles	Développer le maillage des centres VHU, notamment là où il est le plus faible (Ardèche, Cantal) Sensibilisation à la nécessité de déposer les véhicules en centre VHU Sensibiliser les déclarants pour suivre l'évolution des taux de réutilisation et de recyclage de la filière		L121.117 du Code de la consommation (pièces issues du réemploi) FREC: élargissement REP aux véhicules 2 roues et voitures Obligation de l'attestation de dépôt en centre VHU	XII/3
	Terres polluées	Terres polluées dangereuses	Entreprisesn, Opérateurs déchets	Valoriser 20% des terres polluées			V/2.2
Déchets de chantier	Reprise des déchets du bâtiment	Tous déchets de chantier	EPCI, entreprises	Reflexion concertée par les EPCI sur leur territoire pour développer l'offre privée de reprise (chez les distributeurs, en déchèterie professionnelle) Maintien de l'accueil en déchèterie publique en cas d'absence d'offre privée, voir accueil chez les distributeurs en l'absence de déchèterie publique et professionnelle.		Obligation pour les entreprises de distribution de matériaux, d'organiser la reprise des déchets des professionnels FREC: projet de REP spécifique matériaux	VIII/1
	Développer les installations de valorisation de déchets de chantier	Tous déchets de chantier	EPCI, entreprises	Réservation de foncier dans les SCOT/PLU pour installations de valorisation et stockage temporaire Développement des déchèteries pro et de la reprise négoce			V/3.2.1
	Lutter contre les destinations non conformes	Déchets inertes	EPCI, maîtrise d'ouvrage, entreprises, Etat	Améliorer la traçabilité (prescription maîtrise d'ouvrage, logiciels de traçabilité) Sensibilisation des maires/aménagements non conformes Etudes territoriales sur les capacités nécessaires pour gérer ces déchets	1Mt de déchets inertes non tracés		V/3.2.2
	Bonnes pratiques des acteurs du BTP	Tous déchets de chantier	Maîtrise d'ouvrage, entreprises	Amélioration du tri sur chantier (critère appel d'offres) Outils d'aide à la gestion des déchets			V/3.2.3
	Lever les freins contre l'utilisation des matériaux recyclés	Tous déchets de chantier	Maîtrise d'ouvrage, entreprises, centres techniques	Poursuite de la mise en ouvre des guides techniques à l'utilisation de matériaux alternatifs. Projets pilotes dans l'usage de matériaux recyclés (TP et bâtiment)			V/3.2.4
	Améliorer la connaissance des installations de gestion des déchets de chantier	Tous déchets de chantier	Entreprises, fédérations	Développement de l'observatoire SINDRA			V/3.2.5

PRPGD - SYNTHESE DU PLAN D'ACTIONS (3/3)

Attention: ce document est une synthèse et n'est pas prescriptif. Se référer aux articles correspondant du PRPGD pour connaître les actions et préconisations exactes du Plan



Planification des installations de stockage et d'incinération, collecte des déchets dangereux

Rappel des objectifs	Réduire de moitié les capacités des ISDND en 2025						
	Assurer les capacités nécessaires au stockage des déchets inertes						
	Nature	Déchets concernés	Acteurs concernés	Préconisation PRPGD	Potentiel de développement (2031)	Lien Paquet EC/FREC/LTECV	Chapitre du Plan
Déchets non dangereux non inertes	Développement de la filière CSR	DMA/DAE	EPCI, opérateurs déchets	Cibler uniquement les déchets résiduels et prioritairement ceux destinés au stockage Cibler les filières ou territoires non équipées en UIOM/UVE Répondre aux besoins énergétiques locaux Explorer les nouvelles voies de valorisation (pyro-gazéficaton)	400-500kt de CSR potentiellement valorisable	Liste évolutive de déchets ne pouvant plus être admis en ISDND ou UIOM TGAP ISDND à 65€/T en 2025	V/4.4
	Gestion des déchets en UIOM/UVE	DMA/DAE	EPCI, opérateurs déchets	Le plan préconise d'optimiser les installations existantes (performance énergétique) et de faire évoluer leur capacité adminisrative en lien avec les besoins locaux. Secours inter-usine : - coopération intersyndicale - mise en balle temporaire - secours inter-modal (vers ISDND) - protocole de gestion des pannes	Sous réserve d'atteinte des objectifs du Plan en matière de prévention et de valorisation matière, surcapacité potentielle des UIOM comprise en 125 et 262kt en 2031 sur la région	Obligation de diviser par 2 les capacités d'incinération sans valorisation énergétique en 2025 par rapport à 2010 (limite max de capacité sans valorisation en 2025: 304kt) Liste évolutive de déchets ne pouvant plus être admis en ISDND ou UIOM TGAP 25€/t en 2025 ou 15€/t si UVE R1	V/4.6
	Gestion des déchets en ISDND	DMA/DAE	EPCI, opérateurs déchets	La région est surcapacitaire: 1611kt de capacité prévue en 2025 pour 1100kt prévue par la loi. Le Plan préconise: - une diminution des capacités de toutes les installations actuelles et des projets (les surcapacités sont estimées par territoire à horizon 2025/2031) - de délivrer des autorisations avec des baisses de capacité étagées - dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer le respect des principes d'autosuffisance et de proximité, de sanctuariser les sites publics existant qui nécessiteront à terme une extension de capacité (la baisse de capacité s'appliquant également à ces sites) Le Plan préconise que les projets des acteurs et des territoires intègrent des éléments permettant de préciser ce qui doit être considéré comme déchet ultime.	Pour atteindre l'objectif précisé par la loi il faut passer de 1,8Mt en 2015 à 1,1Mt en 2025, soit -700kt. L'effort de réduction porte à part égale sur les DMA et les DAE	Obligation de diviser par 2 les capacités de stockage en 2025 par rapport à 2010 (limite max de capacité en 2025: 1100kt) TGAP ISDND à 65€/T en 2025 Liste évolutive de déchets ne pouvant plus être admis en ISDND ou UIOM Paquet EC: 10% max des déchets municipaux en ISDND en 2035	V/4.7
DD	Développer la collecte des déchets dangereux diffus (D3E, DDS, piles,...)	DD diffus	EPCI, entreprises, REP	Sensibilisation Collecte en déchèteries publiques et privées Opérations collectives de collecte Formation des entreprises Exemplarité du secteur public	Orienter 100% des déchets dangereux diffus produits vers les filières de gestion dédiées	Elargissement REP DDS aux déchets assimilés	V/2.1.1
	Développer la collecte de l'amiante	Amiante	EPCI, entreprises	Développer l'offre de collecte de l'amiante, en particulier dans l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire (déchèteries publiques/pro, apport direct en installation de stockage, en centre de transit, collecte ponctuelle...) Renforcer la communication sur les bonnes pratiques	Augmenter les tonnages collectés		X/2
	Développer la collecte des DASRI diffus	DASRI diffus DASRI PAT	Professionnels de la médecine, vétérinaires, laboratoires, établissements médicaux REP (DASTRI)	Sensibilisation des professionnels Mise en place de solutions collectives de gestion des DASRI entre producteurs potentiels Sensibilisation patients en autotraitement (DASTRI)	Augmenter les tonnages collectés		V/2.1.4
	Gestion des déchets dangereux	DD	Opérateurs déchets	Pas de surcapacité ou sous capacité identifiée.	Stabilisation		V/5
Déchets inertes	Installations de transit/tri/recyclage	Déchets inertes	EPCI, communes, opérateurs déchets	Le Plan identifie les enjeux suivant: - maintenir les installations existantes pour assurer le maillage de proximité - augmenter le concassage sur chantier - faciliter le stockage temporaire pour réutilisation Pour ce faire, le Plan préconise: - de disposer sur chaque territoire SCOT d'au moins une installation de transit, tri et/ou recyclage ouverte à tous et pouvant traiter les besoins du territoire - de regrouper ces installations pour optimiser leur fonctionnement (en les couplant à des installations existantes)	Augementation des capacités		V/3.1.2
	Carrières	Déchets inertes	EPCI, communes, opérateurs déchets	Le Plan préconise, en lien avec le SRC: - que les capacités de remblaiement des carrières puissent être exploitées au maximum dans le cadre du statut carrières (et non ISDI) - qu'un prospective des capacités de remblaiement des sites soit établie par les organisations professionnelles			V/6.2.1
	ISDI	Déchets inertes	EPCI, communes, opérateurs déchets	Le Plan identifie les capacités de stockage nécessaire par département en 2025/2031. Le Plan préconise la création de capacité à horizon 2025 et 2031 sur tous les départements, pour répondre au besoin et assurer un maillage de proximité (moins de 30mn de trajet par la route)	Augmentation des capacités ISDI		V/6.2.2
Transports - Déchets résiduels		Déchets résiduels	EPCI, opérateurs déchets	Le Plan propose des modalités pour otpimiser les transports des déchets résiduels (destinés au stockage et à l'incinération)			V/7
Synthèse des types et capacités des installations à créer		Tous déchets	EPCI, opérateurs déchets	Le Plan liste les types d'installations à créer.			XIV/2

Autres sujets: économie, emploi et déchets de crise

Objet	Déchets concernés	Acteurs concernés	Préconisation PRPGD ou actions proposées	Chapitre du Plan
Déchets de crise	Tous	EPCI, opérateurs déchets	Actions de prévention pour limiter les quantités et la nocivité des déchets post catastrophe (XV/3.1) Plans de continuité d'activité (XV/3.2) Cadrage deans les arrêtés d'exploiter de l'acceptation des déchets de crise (XV/3.3) Intégration d'un volet "prévention et gestion des déchets de crise" dans le PCS et le DICRIM (XV/3.4) Sites de stockage temporaire (XV/4.1.2) Impact des crises sur les installations de gestion des déchets (XV/5)	XV
Emploi	Tous	Opérateurs déchets, acteurs de la formation	Actions identifiées concernant l'emploi dans le secteur des déchets: - Développer les formations qualifiantes - Créer un parcours de formation des salariés et dirigeants des entrerpises du recyclage sur la gestion de la pénibilité - Créer des passerelles avec les métiers de l'industrie pour faciliter la reconversion des salariés du recyclage - Développer l'attractivité des métiers du recyclage	XVI/1
Impacts socio-économiques du Plan	Tous	EPCI, opérateurs déchets	Le Plan précise les impacts connus en termes de création d'emploi et d'investissements	XVI/2